

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3701 - Jeudi 27 Août 2020 - Prix : 200 Fc

INSTITUTIONS

Boléro élevé au grade de Chevalier de l'ordre du croissant vert des Comores



Bolero décoré par le président Azali

ELECTIONS COMMUNALES

L'élection des maires de 5 communes à refaire

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 août 2020

Lever du soleil:
06h 20mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 05h 01mn
Dhouhr : 12h 12mn
Ansr : 15h 17mn
Maghrib : 18h 06mn
Incha : 19h 20mn



SANTÉ ET REPRODUCTION

La première association des religieux pour la promotion de la santé de la reproduction est née

Dans l'objectif de promouvoir la planification familiale et le bien-être de l'enfant à travers des campagnes de sensibilisation, l'UNFPA en partenariat avec l'association religieuse pour la promotion de la santé de la reproduction a organisé un atelier afin d'élaborer un plan d'accompagnement en faveur de la planification.

L'Association des Religieux pour la Promotion de la Santé de la Reproduction (ARPSR) a tenu mardi 25 août dernier, un atelier sur le lancement de la nouvelle association en partenariat avec l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population). Ce dernier a porté sur la présentation de leur association ainsi que les activités à réaliser dans les prochains mois. Suite aux recommandations de la conférence internationale de Kigali sur la planification familiale en 2018, en s'inspirant de l'expérience des autres pays, et pour

favoriser ce partenariat, un groupe de sept personnes a pris l'initiative de mettre en place un organisme associatif pour la planification familiale, dans le respect des textes en vigueur. « Les leaders religieux sont très influents et sont beaucoup écoutés et la question de la planification familiale est un sujet très sensible. Le fait que les leaders religieux s'unissent pour faire la promotion de la santé est une initiative hautement appréciée » a montré Mamadou Boina Maécha, l'assistant représentant de l'UNFPA aux Comores.

Cet organisme dénommé Association des Religieux pour la Promotion de la Santé de la Reproduction se présente comme un trait d'union entre les religieux et les partenaires techniques et financiers. Elle assure un rôle de complémentarité dans l'accomplissement de ses tâches avec les institutions publiques et une plate forme d'échange, d'expertises en synergie avec les autres

organismes qui interviennent dans le domaine de la santé de la reproduction dans le cadre de la Planification Familiale. A cet effet, l'ARPSR est en train d'élaborer un plan d'action pour accompagner le ministère de la santé et les partenaires afin de promouvoir la planification familiale comme moteur du dividende démographique. « Les questions de santé et de population intéressent à un très haut point l'islam », relève Dr Abdouhakim Chakir, représentant le Mouftorat, avant d'ajouter que « la santé de la mère et de l'enfant est une préoccupation de première importance pour les leaders religieux ».

L'UNFPA va appuyer cette association dans la conduite des activités qui seront validées à l'issue des ateliers qui vont se tenir dans l'ensemble de l'archipel. « Notre action vise à améliorer la santé de la femme et de l'enfant, à travers la politique de la Planification Familiale avec l'utilisation des méthodes de contraception



Association Religieux et santé de la reproduction

modernes » a déclaré Mohamed Mohamed Ahmed Safari, le président de cette nouvelle association. La création de l'ARPSR, est un signal fort pour accompagner et encourager l'utilisation des méthodes contraceptives modernes par respect dans le cadre de la planification familiale. La vulgarisation et la sensibilisation de la planification familiale doivent reprendre

ses allures d'avant pour encourager les mamans à prendre soin de leur propre santé et de leurs enfants pour atteindre des résultats transformateurs avec Zéro décès maternels évitables; Zéro besoins non satisfait en Planification familiale et zéro violence basée sur le genre.

Andjouza Abouheir

LICENCIEMENT DE SAÏD RAHAMA

Nicolas Madi maintient le licenciement de Rahama

La direction du CHN résolue de ne pas entendre raison sur le licenciement de Saïd Rahama. Dans une lettre adressée à l'inspection de travail, le directeur général de l'hôpital El Maarouf a annoncé le maintien du licenciement de la sage femme.

Rahma Saïd attendait son sort mardi dernier et elle ne va donc pas reprendre le travail. Après une première réunion, son avocat et le représentant de la direction d'El-Maarouf s'étaient donnés rendez-vous mardi 25 août au siège de l'inspection générale du travail. Mais à la grande surprise, l'avocat de Rahmat Saïd, Me Fahardine Mohamed s'est retrouvé seul. Le directeur de l'hôpital El Maarouf a envoyé une lettre à l'inspection où elle réaffirme sa position de licen-

cier Rahama Saïd. Dans une interview accordée à Hayba Fm, le directeur général d'El-Maarouf Nicolas Ali M'madi a balayé d'un revers de main l'hypothèse d'une réintégration de son ex-employée.

Une décision étonnante que l'avocat de la sage-femme n'arrive pas à avaler. « Le fait d'envoyer une lettre à l'inspection générale du travail, ce n'est pas du tout élégant. De notre côté, nous n'allons pas baisser les bras. Nous allons porter l'affaire devant le tribunal du travail », avance Me Fahardine. Pour lui, le fait de recevoir un courrier montrant que sa cliente peut bénéficier d'une partie de ses droits à condition qu'elle fasse un démenti concernant ses propos, montre que son licenciement est hors la loi. « Le dossier va atterrir au tribunal du travail et cela permettra à mon client de recouvrer



ses droits si les juges ne valident pas sa réintégration », dit-il.

A défaut de conciliation entre l'employé et l'employeur, l'inspec-

teur du travail a rédigé mardi dernier un PV (procès verbal) pour transférer le dossier de Rahama au tribunal du travail. « Il s'agit d'appliquer

l'article 219 du code du travail. Le tribunal du travail va en l'occurrence juger si le licenciement en question est légal ou illégal », lance Noudrine Madjid tout en regrettant le comportement abject de la direction générale du centre hospitalier national. « On a convoqué le directeur général du CHN et l'avocat de l'employé pour concertation en vue de trouver une solution à l'amiable. Cependant, le directeur du CHN a brillé par son absence et fait une vidéo avec Hayba Fm avant cette date, sur laquelle il dit ne pas revenir sur ses décisions et que la réintégration de Rahama est utopique. C'est incompréhensible », conclut-il.

Kamal Gamal

EXAMEN DU BREVET D'ETUDE DU PREMIER CYCLE

Les mesures de barrière sont également au rendez-vous

Comme prévu, l'examen du BEPC a débuté le mardi 25 août dans l'ensemble des trois îles et s'est fait dans le respect strict des mesures sanitaires au centre de Moroni comme dans les autres sous-centres. Au lycée Saïd Mohamed Cheikh, sur 452 candidats inscrits, 8 ont brillé par leur absence sans justification.

Assitôt fini le baccalauréat, le Brevet d'Etude du Premier Cycle a débuté ce mardi. Dans un contexte de coronavirus, les militaires et les responsables du centre et sous-centres ne tolèrent pas le non-port des masques à l'intérieur des milieux scolaires. Au Lycée Saïd Mohamed Cheikh de Moroni, 452 candidats sont inscrits

dont 8 d'entre eux n'ont pas pu répondre présents en ce début d'examen. Sans aucune justification vala-

ble les candidats absents ne seront pas autorisés de poursuivre les autres épreuves selon le règlement.



Hormis cela, l'adjoint du chef du centre, Mohamed Mansouri rassure que les examens se déroulent dans une entente extraordinaire. « Il s'agit d'un examen où les enjeux sont moins importants contrairement au baccalauréat. Les candidats du BEPC sont moins tentés de frauder et je profite pour tranquilliser les parents sur un bon déroulement des épreuves », dit-il. C'était également pour lui, l'occasion de communiquer la date de la délibération prévue le 9 septembre prochain.

Par ailleurs, au Lycée Saïd Mohamed Cheikh, la correction du baccalauréat a débuté le 23 Août dernier pour s'achever le 30 août prochain. « D'habitude elle se fait par étape. Ce qui veut dire que certains professeurs peuvent finir leur

travail avant ladite date. D'autres après avoir dépassé ledit délai raison pour laquelle il est difficile de donner une date pour la délibération du premier groupe », explique Abacar Madi, chef du centre avant de poursuivre que « le gouvernement peut faire un souhait comme quoi nous souhaiterions que les résultats du premier groupe soit proclamés à telle date ce qui est le cas ». En tout cas, des professeurs sont en train de finir également la correction du concours d'entrée en sixième ce qui explique pourquoi les résultats n'ont pas pu sortir le 24 août dernier. Ainsi ils sont attendus le 28 août prochain.

Kamal Gamal

INSTITUTIONS

Boléro élevé au grade de Chevalier de l'ordre du croissant vert des Comores

C'est au cours d'une cérémonie solennelle au palais présidentiel que l'ancien secrétaire général de la COI Hamada Madi Boléro est décoré au grade de Chevalier de l'ordre du croissant vert par le chef de l'Etat Azali Assoumani. Une distinction en reconnaissance du travail fourni par ce Comorien durant ces quatre années à la tête de l'organisation régionale.

C'est dans une ambiance conviviale qu'a eu lieu au palais présidentiel de Beit-Salam, hier mercredi 26 août, qu'Azali Assoumani, président de l'Union des Comores, a décoré le secrétaire général sortant de la Commission de l'Océan indien, Hamada Madi célèbre sous le surnom de Boléro à l'ordre du croissant vert des Comores. Une cérémonie au cours de laquelle l'émotion de Boléro et Azali, qui se connaissent depuis des logues dates, était palpable.

Dans son allocution, le président de la République, a affirmé qu'il s'agit là d'un signe pour « lui témoigner solennellement, la reconnais-

sance de la Nation, pour avoir dignement représenté notre pays à la tête de cette organisation régionale et y avoir accompli un travail remarquable en faveur de l'indiano-Océanie ». A cette occasion, le Président a félicité celui qui dans le passé a été son premier ministre « pour avoir honoré notre pays par sa compétence, son engagement, son sens du dialogue et du leadership ainsi que ses qualités humaines ».

Des valeurs que Boléro a su mettre de l'avant « au service des idéaux de la COI, pour lui permettre de poursuivre ses nobles objectifs avec plus de persévérance et d'efficacité dans l'intérêt des peuples de ses Etats membres ». « Durant quatre ans, il a ainsi réussi à mettre au centre de l'action de la COI, les questions de sécurité ainsi que la promotion de l'entrepreneuriat, du genre, des énergies renouvelables et de la santé publique », énumère Azali Assoumani, affirmant que pendant cette période, Boléro « a également fait de la COI un partenaire prévenant envers ses membres, qui a su accompagner les gouvernements dans leurs efforts en faveur du bien-

être et de l'épanouissement des peuples de l'Océan Indien ».

Azali Assoumani est reconnaissant quant aux efforts fournis par le désormais ancien SG de la COI pour appuyer et accompagner les Comores dans différents secteurs notamment la sécurité sanitaire, de la reprise socio-économique, dans le développement durable et les engagements internationaux sur le climat. « Nous sommes là pour saluer un Comorien digne qui a exercé ses fonctions avec professionnalisme et dévouement, pour faire de la COI une organisation forte et modernisée, capable de relever les défis de l'intégration et de la coopération régionale », insiste-t-il.

Pour sa part, Boléro considère ce moment comme « un moment de faits, d'émotion et de surprise ». « Je ne m'attendais donc pas à une reconnaissance de la Nation et je suis donc d'autant plus sensible à l'honneur qui m'est fait aujourd'hui, monsieur le Président », s'émeut-il, tout en soulignant que sa mission à la tête de la COI a été « un service » et non « une étape de Cursus Honorum ». En ce moment bien plus



choisi par Beit Salama pour l'honorer, Hamada Madi n'oublie pas de féliciter et remercier toutes celles et tous ceux qui l'ont soutenu et encouragé dans l'accomplissement de sa noble mission dans la modestie. « Lorsque je regarde le parcours accompli, je me dis que j'aurais sans doute pu faire plus et que je j'aurais pu faire mieux encore ».

Il ne manque pas de se féliciter que durant son mandat à la tête de la COI, « Moroni ait été au cœur d'étapes importantes de la vie diplomatique et politique régionale ». «

C'est ici à Moroni que les Etats membres de la COI ont acté l'évolution de leur organisation. C'est ici à Moroni que les experts techniques de nos pays ont pris la mesure du risque de pandémie et élaboré, [...], un plan régional de riposte [...] », se souvient-il. Dans la foulée, l'ancien SG rappelle que ses réussites sont aussi celles des ministres des Etats membres et encore plus des administrations concernées de ces mêmes pays.

A.O Yazid

ELECTIONS COMMUNALES

L'élection des maires de 5 communes à refaire

Saisi par différentes requêtes sur les dernières élections communales, la section constitutionnelle de la Cour Suprême a rendu sa décision. Elle a annulé l'élection de 5 communes dont les mairies de Dimani, de Moroni, de Hamahamet Nyuma Mro à Ngazidja et de Ngandzale et de Bambao Mtsanga à Anjouan. Elle a par la suite rejeté trois recours à Ngazidja qui selon eux sont « mal fondés ».

Le feuillet de la mairie de Moroni n'est pas encore fini. Les dernières élections ont placé Hamid Jaffar à la tête de la

mairie de Moroni. Mais des recours ont été faits pour annuler son élection à la fonction de premier magistrat de la ville. Et ce n'est pas la seule requête. Statuant en matière électorale, la section constitutionnelle de la Cour Suprême a rendu hier mercredi sa décision et a annulé les élections dans cinq communes. Il s'agit des communes de Moroni, de Hamahamet Nyuma Mro et de Dimani pour Ngazidja et les communes de Ngandzale et de Bambao Mtsanga à Anjouan. Selon la Cour Suprême, ces élections doivent se faire dans les meilleurs délais.

A Ngazidja, trois candidats

avaient déposé aussi des recours pour contester le déroulement des élections. Il s'agit des communes de Oichili Yadjou, Hamanvou et Bambao Ya Mboini. Et la chambre électorale de la Cour Suprême a rejeté ces recours car « mal fondés ». Une décision qui a étonné Me Fahmi Said Ibrahim, représentant Ali Nahouza dans la commune de Bambao Ya Mboini. « Je respecte la décision de la Cour. Mais nous, notre recours portait sur la convocation irrégulière du 2e tour et subsidiairement nous avons invoqué l'absence du quorum. Ces deux moyens

pour moi qu'ils soient rejetés, je trouve ça étonnant. Mais je respecte la décision de la cour », déclare Me Fahmi Said Ibrahim, joint au téléphone après la sortie de la décision par la Cour.

Le parti Orange serait-il victime ?

Avec huit requêtes déposées auprès de la section constitutionnelle et électorale de la cour suprême, trois ont été formulées à l'encontre des maires issus du parti Orange et ce sont ces trois qui ont été déclarées

fondées. Avec les mêmes faits et mêmes contestations, la chambre électorale a déclarée mal-fondées les requêtes concernant les maires aux couleurs CRC et les a rejetés. Les communes qui ont vu leurs élections annulées sont celles de Moroni, Dimani, Hamahamet Nyumamdrou à Ngazidja et Ngandzale et Bambao Mtsanga à Ndzuan. Toutes ces communes étaient gagnées par les candidats du parti Orange et alliés.

Kamal Gamal

L'incohérence de la décision de la Cour suprême, statuant en matière électorale

Quoi qu'il en soit, la décision rendue, ce jour par la chambre électorale de la CS, manque de cohérence. Prenons l'exemple de deux communes ; le cas de l'élection du maire de la commune de Moroni et celle du maire de la commune de Bambao ya Mboini. La chambre électorale a été saisie, s'agissant de ces deux communes, pour presque les mêmes faits et les mêmes contestations. Des irrégularités ont été constatées lors de l'élection. Dans la commune de Moroni comme celle de la commune de Bambao ya Mboini, des

fausses procurations ont été à l'origine de la contestation des élections. Notons-le que ce ne sont pas les pièces à conviction qui manquaient pour appuyer les contestations. D'ailleurs, dans la commune de Bambao ya Mboini, certains conseillers communaux avaient formellement témoigné n'avoir fourni aucune procuration. Dès lors, comment comprendre que la Cour suprême fasse deux appréciations différentes sur des faits similaires ? La loi est pourtant claire ; tout fait de nature à entacher la sincérité du scrutin – vice de procédure et autres

– entraîne l'annulation du scrutin par le juge électoral. Voyons, l'absence du quorum exigé, des fausses procurations ne sont-ils pas là des faits de nature à entacher la sincérité du scrutin ? Évidemment qu'avec ces éléments, l'on ne peut s'en empêcher de relever les incohérences de la décision rendue, à ce jour, par la Cour suprême et voire dire qu'elle a fait une appréciation politique dans ses appréciations.

Yhoulam Athoumani, Juriste



Les juges de la cour suprême

ENTREPRENARIAT

3C, une entreprise à vocation d'accompagnement

Avec la volonté d'accompagner la créativité en entrepreneuriat aux Comores, Toyb Ousseini a pris l'initiative de quitter la France pour s'investir dans son pays. Aux côtés de Rakim Abdou Soilihi en qualité de directeur général et Idrisse Djambaé en qualité de directeur technique, il a lancé la société 3C (Cabinet de conseil et de conception). Leur mission c'est d'accompagner la création d'entreprise en conseil et en conception.

C'est au cours de la cérémonie de lancement de cette nouvelle société d'accompagnement en conseil et en conception technique, que le trio Toyb Ousseini, Rakim Abdou Soilihi et Idrisse Djambaé se dit déterminé à « créer de l'emploi et lutter contre le chômage ». « 3C est un Cabinet de Conseil et de Conception. Nous avons un double objectif dont le consulting qui consiste à accompagner dans la création et la motiva-

tion d'entreprise. Nous allons assister les jeunes dans un premier volet dans tout ce qui est démarche administrative pour que la société existe mais aussi sur les outils de gestion d'entreprise encore plus sur le développement personnel, la confiance en soi et la prise de parole en public. Le deuxième point consiste en la conception. Ici, il est question des plans architecturaux, plantation et réalisation mais aussi le suivi et le contrôle de notre travail », explique en détail Rakim Abdou Soilihi.

Se voulant plus rassurant auprès des autres jeunes comoriens, en sa qualité de directeur technique de 3C, Rakim Abdou affirme que pour le développement du pays, la jeunesse est le point le plus fort en prenant en exemple les réalisations effectuées dans certains pays et de mieux par des jeunes. « Un pays n'évolue pas à travers le seul domaine public. C'est l'apport du domaine privé notamment avec les jeunes qui contribue au développe-

ment d'un pays. De nos jours, plusieurs jeunes meurent en voulant rallier l'Afrique de l'Europe et notre pays en perd beaucoup de ces jeunes dans ces mêmes circonstances », déplore le DT de cette nouvelle société en se questionnant sur l'apport de la jeunesse comorienne pour la construction d'un avenir meilleur pour l'archipel.

Pour sa part Toyb Ousseini se félicite d'avoir pris cette initiative pour un bon devenir du pays. « Ce projet que je viens de lancer et mon retour au pays est d'abord une ambition personnelle. J'ai toujours cette envie de revenir travailler pour mon pays et apporter ma part pour un avenir meilleur au bénéfice de notre jeunesse », se réjouit ce jeune gérant. Soulignant une négligence de la part de la jeunesse comorienne, ce dernier estime qu'il est temps de révolutionner les mentalités notamment en travaillant pour soi-même et en apportant un plus qui servira à l'économie du pays. « Des



jeunes comoriens qu'ils fassent leurs études ici ou à l'étranger, ils n'ont pas le courage de se lancer. Ils veulent travailler soit dans l'administration publique ou trouver un moyen de partir à l'étranger. Ils oublient que les moyens et les possibilités de créer sont là. C'est à nous de créer les emplois surtout dans ce pays qui est complètement

vierge et sans concurrence », explique Toyb Ousseini. Pour inciter les jeunes à s'investir, Toyb lance un vibrant appel à toute la jeunesse comorienne à oser entreprendre à tenir en compte la stabilité et la sécurité dans le pays.

A.O Yazid

SOCIÉTÉ

Lutter contre les conflits fonciers au cœur de l'association ACPSF

L'Association Comorienne pour la Promotion de la Sécurisation Foncière (ACPSF) a réuni des acteurs du foncier et des personnes qui ont la volonté de faire la promotion de la sécurisation foncière. Leur but est de lutter contre les conflits fonciers en Union des Comores.

Créée en novembre 2019 par des acteurs et des jeunes diplômés dans le domaine foncier, l'Association Comorienne pour la Promotion de la Sécurisation Foncière (ACPSF) a pour objectif la promotion de la sécurisation foncière aux Comores et la lutte contre les conflits fonciers. Une solution pour les como-



riens afin de lutter contre les litiges en nette recrudescence en matière de propriété foncière.

« Ça fait des années que notre

pays vit dans les problèmes fonciers. D'où l'idée d'une association pour résoudre ces problèmes. C'est pourquoi on a créé cette association

afin de remettre les choses en ordre, indique-t-il. L'association est là pour renseigner, informer et conseiller le public sur l'importance de la bonne gouvernance foncière, prévenir et lutter contre les conflits fonciers par des artifices des droits existants et enfin proposer des solutions qui vont porter surtout sur la sécurisation foncière ». Ce dernier montre que l'association mène des campagnes d'information et de sensibilisation pour la sécurisation foncière, afin d'attirer l'attention de la population sur les conséquences néfastes des conflits.

Toutefois, l'ACPSF soutient et accompagne le processus de médiation foncière. Elle aide et accompagne les propriétaires terriens dans

leurs démarches. Mais aussi, elle encourage les réformes foncières et la mise en valeur de la propriété foncière et effectuer des études des recherches en matière foncière. « Le pays a connu beaucoup des conflits fonciers et c'est jusqu'à nos jours. Donc cela ne peut pas se régler du jour au lendemain. Il faut du temps pour que la population comprenne l'importance de l'association ainsi que sa mission », poursuit-il. Depuis sa création en 2019, l'association a fait des sessions de réflexion et de formation des membres, des conférences débats dans les villages, des échanges entre les propriétés terriens et acteurs fonciers.

Nassuf Ben Amad

LIBRE OPINION

Cri d'alarme d'un peuple aux portes de l'émergence. Halte à l'Omerta et langue de bois

Au moment où nous attendons impatiemment l'émergence, le peuple comorien, impuissant, continue à enterrer ses enfants, victimes des traitements contestables et organisations de certaines cliniques privées. L'hôpital EL-MAAROUF s'appauvrit de jour en jour pendant que les cliniques s'enrichissent sur son dos sans améliorer la qualité de leurs services. Preuve en est qu'au lieu de louer le bloc opératoire de cet hôpital et bénéficier de ses équipements (oxygène, ambulance, organisation, qualité des soins et des soignants etc...) des opérations chirurgicales continuent à se dérouler dans des locaux

vétustes, à la limite du tolérable. Par contre, en cas de détresse, c'est ce même hôpital qui sert de bouée de sauvetage. Malheureusement, dans certains cas d'urgence, les patients y arrivent trop tard et y laissent leur vie par manque de réactivité et de moyens de transport adaptés. Il y a aussi la volonté de Dieu.

C'est le cas d'une jeune cadre qui a perdu la vie le 11 juillet 2020, au lendemain d'une opération qui s'est apparemment bien déroulée. Elle nous laisse un orphelin et une douleur familiale indélébile. Son cas n'est malheureusement pas unique. Le plus grave, c'est l'attitude des familles endeuillées et les

potentielles victimes qui restent de marbre devant cette catastrophe qui touche essentiellement les plus démunis.

Malgré ces situations alarmantes, les gouvernements successifs continuent de pratiquer la langue de bois ou la loi du silence (OMERTA). Je me demande aujourd'hui à qui profite la situation ? De ce fait, je m'associe au peuple comorien, pour demander au chef de l'Etat et initiateur de l'émergence, aux parlementaires fraîchement élus, à la justice et à l'ordre des médecins, de stopper ou sauver ce qui peut encore l'être.

Messieurs les dirigeants poli-

tique, faites respecter l'éthique et la loi qui régissent les conditions de création et de fonctionnement des infrastructures hospitalières privées ainsi que les établissements scolaires qui poussent comme des champignons avec des résultats catastrophiques sur l'éducation de nos enfants. Notre silence s'apparente à une non-assistance à personne en danger. Vous les médecins ! Le peuple croit en vous et il a raison, alors vous n'avez pas le droit de le décevoir. N'échangez pas le serment d'Hippocrate contre celui de l'ivrogne qui dit toujours je m'arrêterai demain.

Choisissez entre l'enrichisse-

ment illicite et l'honnêteté intellectuelle. Cessez de vous abriter derrière la seule volonté de dieu (NDIZO MGOU YANDZAWO). Ma démarche consiste à provoquer un électrochoc aussi bien dans le domaine de la santé que de l'éducation, et non ouvrir des débats stériles qui finissent toujours dans les oubliettes. Enfin, si mes propos heurtent la conscience de certains, je vous demande pardon mais mon constat reste inchangé.

Mladjaoo ALHAZUR

Un syndicaliste chevronné à la tête d'Université des Comores

Le 25 Août dernier, s'est tenu sur le site de Mavingouni, la cérémonie de passation de service entre le Dr Ibouroi Ali Tabibou, nouvel Administrateur provisoire de l'Université des Comores avec Dr Abdullah Ben Said Hassane, Administrateur sortant.

Ce mardi matin, 25 août 2020, a eu lieu la passation de responsabilités entre Dr Abdullah Ben Said Hassane, Administrateur provisoire sortant et Dr Ibouroi Ali Tabibou, fraîchement nommée Administrateur provisoire « investi des mêmes pouvoirs de Président de l'Université des Comores ». Plusieurs personnalités ont pris part à la cérémonie de passation. Le Dr Ibouroi, Enseignant Chercheur et Maître de Conférences en histoire, Directeur du Service Universitaire de Formation Permanente. Il est un des fondateurs de l'Université des Comores. Il a eu à participer à des nombreux processus visant à renforcer et à consoli-

der le développement du système éducatif comorien ainsi que la promotion et le respect des droits des travailleurs. C'est aussi un syndicaliste connu et reconnu pour son engagement en faveur de la cause des travailleurs comoriens. Plusieurs années durant, il a tenu la dragée aux différents gouvernements de ce pays en prenant la tête de nombreuses manifestations et arrêts de travail pour exiger l'équité et la satisfaction des revendications salariales tant dans l'enseignement que dans les autres branches syndicales. Il a très longtemps occupé le poste de Secrétaire général de l'Intersyndical Comorien d'où son surnom de « Ibouroi syndicat ». C'est un homme d'engagement et d'actions qui prend la tête de l'Université. L'espoir de voir l'Université des Comores sortir des méandres des élections avortées organisées en mai 2018. Ibouroi est chargé de la lourde mission de redresser la situation chaotique que connaît l'institution universitaire

comorienne. Il en a les talents mais la question qui taraude est le suivi de l'intendance. Est-ce que l'Etat est vraiment prêt à l'accompagner dans sa mission de préparer les élections de la présidence de l'Université et celles des différentes composantes.

Point n'est besoin de dresser la liste des nombreux problèmes auxquels est confronté notre Université. Les enjeux et défis sont multiples et variés. Comme il l'a dit de manière très claire dans son allocution, ces principaux défis s'articulent autour de :

- * la restructuration de l'offre de la formation et de la professionnalisation,
- * la structuration de la recherche et de la mise en place progressive d'une école doctorale,
- * la relation entre l'UDC et le monde économique
- * l'autonomie budgétaire et administrative,
- * l'amélioration et de la moder-



Passation entre Abdullah BS Hassane et Ibouroi Tabibou

nisation de la gouvernance universitaire.

- * Le paiement régulier des salaires et du plan de carrières des Enseignants et du personnel IATOS.

Au cours de la cérémonie de passation le Dr Ibouroi a déclaré être conscient des lourdes responsabilités qui l'incombent. Il est dit heureux et fier de mettre son expérience au service de la communauté universitaire comorienne. Il n'a pas

manqué de rendre un hommage appuyé à ses prédécesseurs à ce poste et plus particulièrement au président Damir Ben Ali pour le travail exemplaire réalisé durant ces 17 années d'existence de l'Université des Comores. Pour clore son propos il a repris l'ancienne devise « Clamer que le chemin est long ne la raccourcit pas, le raccourcir c'est faire un pas en avant ».

Mmagaza

FOOTBALL / COUPE DES COMORES :

Ngazidja, Moili et Ndzouani, coriaces confrontations

Le suspense est dissipé. La Ffc a programmé les duels pour la Coupe nationale. Quatre prétendants ambitieux se bousculeront sur la ligne de départ à Ngazidja, du 08 au 12 septembre 2020. En raison de la covid-19, les adversaires se confronteront dans un stade quasi désertique. Toutes les personnes physiques, officiels du match, agent de sécurité et assistants médicaux, autorisés à assister au match seront soumis à des contrôles de thermoscan, et à d'autres contraintes de prévention.

Dans cette période de préoccupation pandémique, toutes les rencontres, comptant pour l'édition 2020 de la Coupe des Comores, phase nationale, se dérouleront en trois jours et à huis clos (voir calendrier en encadré). Dans cette confrontation, seules les équipes, détentrices de la coupe des

Comores, phase régionale, sont qualifiées. « Ici, c'est Bonbon Djema qui a remporté le trophée au détriment de Volcan. Mais, comme c'est Ngazidja qui héberge la compétition, il a droit à présenter les deux finalistes comme ambassadeurs. Ils formeront les têtes de série », clarifie Madi Mouigni, chargé du planning des D3 de Bambao. Le suspense est dissipé, ou presque. L'île de Djumbe Fatima sera représentée par Fomboni club, Ngazidja par Bonbon Djema et Volcan, et Ndzouani par le vainqueur de la finale insulaire de la Coupe des Comores, entre Gombesa club de Mutsamudu # Ngazi Sport de Mirontsi, prévue le 30 août 2020.

La formule du jeu avancée est les demi-finales et la finale, pour une durée de 2 X 45 minutes. Faute de temps, l'hypothèse d'une prolongation est écartée. Les séances de



tirs au but détermineront le lauréat. Etant à huis clos, seuls seront admis dans l'enceinte du stade (i) les quatre arbitres en service et le commissaire au match, (ii) les 25 membres

de chaque délégation sportive, (iii) six ramasseurs de ballons, (iiii) les organisateurs (Comité de Normalisation, Ffc, Ligue), cinq médias pour la couverture, Ortc

pour la retransmission directe, et deux techniciens de Comores Telecom. Par prévention, ces personnes subiront des tests anti covid-19, et d'autres contraintes sécuritaires.

Bm Gondet

Calendrier, demi-finales et finale, septembre 2020 à 15h

- A/ Le mardi 8 : Bonbon Djema # Ouragan
- B/ Le mercredi 9 : Volcan # Gagnant (Gombesa # Ngazi)
- C/ Le samedi 12 : Vainqueur (A) # Vainqueur (B)

Observation. Les matches se dérouleront soit au complexe omnisports de Maluzini, soit au stade de Moroni. Ngazidja, étant l'île hôte, il est représenté par deux équipes, en l'occurrence les frères rivaux Bonbon Djema et Volcan.

Bm Gondet

CHAMPIONNAT DES COMORES INTER-CLUB LEADERS

Enfin, le planning de la phase nationale, diffusé

Après tergiversation, le planning du Championnat des Comores, phase nationale, est connu. Les prétendants au titre en lice sont les champions de Ngazidja, de Ndzouani et de l'île de Mwali. Le stade Hombo accueillera la compétition, programmée à huit clos, du 1er au 5 septembre 2020. Les 25 membres de chaque délégation et toutes les personnes présentes au match, subiront un test Covid-19. D'autres protocoles sécuritaires sont au menu.

Le calendrier des matches, comptant pour la phase nationale du championnat des Comores, a été mis à la disposition des équipes et communiqué au public le mardi 25 septembre 2020. L'organisation de la compétition est tournante. Le stade Hombo (Ndzouani) anime l'édition 2020, prévue du 1er au 5 septembre 2020. La compétition est ouverte aux leaders insulaires et aux joueurs dont les licences sont enregistrées avant la fin de la dernière journée du championnat régional.

Pour l'édition 2020, les prétendants au titre sont Football Club d'Ouani (Fco-Ndzouani), Fomboni Club (Moili), et Bonbon Djema (Ngazidja). Ils s'affronteront en mini-championnat. L'île qui comptabilisera le meilleur point (victoire, 3 points, nul, 1 et défaite 0), sera déclarée leader national. Elle représentera les Comores à la Ligue des Champions d'Afrique, édition 2020.

En cas de duel nul, les arbitres procéderont à la fatidique série de tirs au but. Si l'égalité persiste, le recours au tirage au sort sera déter-

minant. « En principe, deux commissions juridictionnelles seront montées pour certifier les résultats : l'Homologation pour le 1er ressort, et l'Appel en 2e recours. Faute de temps, la commission d'homologation siègera le soir du match, ou à défaut, le lendemain. Et la commis-

sion d'Appel statuera immédiatement après être saisie. Son verdict est sans appel », rappelle Madi Mouigni, ex président du district de Bambao. Les droits sont évalués à 15.000f pour l'appui, et 25.000f pour le recours.

Calendrier, septembre 2020

- Championnat des Comores à Hombo
- mardi 1er septembre : Bonbon Djema # Fco
- jeudi 3 septembre : Fomboni club # Bonbon Djema
- vendredi 4 septembre : Fco # Fomboni club

JUSTICE

La défense de Fahmi ne fléchit pas

Sans fléchir sur leur position, les avocats assurant la défense de l'ancien Garde des sceaux s'indignent quant à la volonté du procureur général de vouloir à tout prix infliger « une sanction sévère » à Me Fahmi. Une position jugée malsaine. De la procédure, ils estiment qu'elle ne sera jamais légitime tant que le conseil de l'ordre actuel mène la danse.

Visé par une procédure disciplinaire pour violation des règles déontologiques par le procureur général, Me Fahmi Said Ibrahim, avocat au barreau de Moroni va comparaître le 12 septembre prochain. Une procédure dite biaisée par la défense de l'an-

ancien Garde des sceaux. Au nom de tous ses confrères, Me Moudjahidi Abdoubastoi s'indigne de la position du parquetier et regrette que le procureur général engage « sans cesse » des poursuites à l'encontre des avocats. « Nous avons un procureur général déterminé à envoyer tout le temps des avocats en conseil de discipline. Certes, un avocat peut être jugé mais il est aussi important de rappeler que c'est la première fois dans notre histoire que nous avons un procureur général qui entraîne des avocats en audience tous les jours », rappelle-t-il, tout en évoquant que « le pire avec le parquetier ce sont les sorties et expressions qu'il utilise tous les jours ».

Revenant sur le dossier de Me

Fahmi Said Ibrahim, les conférenciers signalent que les termes utilisés par le parquetier sont choquants. « Le pire dans ce cas ce n'est pas qu'il ait trainé maître Fahmi parce qu'il l'a déjà fait avec maître Mahamoudou Ahamada, qui sont nos aînés, mais qu'il ait demandé la sanction la plus sévère d'autant plus qu'on sait qu'il n'y a pas de sanction plus sévère que la radiation », insiste Moudjahidi Abdoubastoi. Parlant de la procédure du 25 août dernier qui n'a pas eu lieu et qui serait renvoyé au 12 septembre prochain, la défense regrette qu'on ne lui ait pas accordé le temps de s'exprimer. « Nous n'avons soumis aucune défense la journée d'hier (Ndlr avant-hier). Nous n'avons débatté aucun

argument parce que la présidence ne nous a pas permis de prononcer aucun mot, ni permis de donner aucune explication. On nous a interdit de parler et on nous a sommé d'attendre jusqu'au 12 septembre », martèle Me Moudjahidi Abdoubastoi.

Se questionnant sur l'inimitié notoire évoquée par maître Ibrahim Ali Mzimba, maître Moudjahidi évoque ce qu'il en est de « l'amitié notoire de maître Atick » envers maître Fahmi Said Ibrahim. Pour ce qui est de l'équipe devant siéger et

du renvoie, maître Moudjahidi laisse entendre que cela ne veut pas dire qu'ils reconnaissent le conseil de l'ordre dont le mandat a expiré cela fait plus de trois (3) mois. Encore une fois, la défense de maître Fahmi Said Ibrahim estime qu'aucun procès ne sera valable sous l'égide de ce conseil dirigé par maître Ibrahim Ali Mzimba et continue à réclamer l'organisation d'une Assemblée générale pour l'élection d'un nouveau bureau.

A.O Yazid



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Extrait de cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Mutsamudu le 09 mai 2020.

L'an 2020

Et le 14 août 2020

Nous, Maître CASTELLANI Ben Amir, Avocat au Barreau de Mutsamudu, soussigné, avons dressé le présent cahier des charges d'adjudication d'un immeuble.

En vertu et pour l'exécution de la grosse en forme dûment exécutoire en date du 22 août 2019 délivrée par Maître ILHAM ABDU MOHAMED le notaire d'un contrat de prêt avec caution strictement hypothécaire N°33 du 5 avril 2004 conformément à l'article 33 alinéa 4 de l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution, la Banque pour l'Industrie et le Commerce-Comores (BIC-Comores) SA a fait servir le 26 février 2020 à Monsieur MOHAMED YOUSSEUF un commandement de payer aux fins saisie-vente, pour parvenir à la vente par adjudication de la propriété ci-après désignée :

La propriété dite « BAIT-EL-HAIR » sise à Mjihari-Mutsamudu-Anjouan, d'une contenance de 45CA. T.F. N°2726-DN du 04 avril 2000 Réquisition N°626-DN. Cet immeuble présentement affecté en hypothèque au profit de la Banque pour l'Industrie et le Commerce (BIC-Comores), société anonyme, appartient en toute propriété à Monsieur MOHAMED YOUSSEUF.

Mise à prix :

La propriété dite « BAIT-EL-HAIR » sise à Mjihari-Mutsamudu-Anjouan, d'une contenance de 45CA. T.F. N°2726-DN du 04 avril 2000 Réquisition N°626-DN, appartenant à Monsieur MOHAMED YOUSSEUF.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le poursuivant, soit la somme de : **13.816.358,75FC** (Treize millions huit cent seize mille trois cent cinquante-huit virgule soixante-quinze francs comoriens).

La vente aura lieu à la barre en audience publique, **le mercredi 16 septembre 2020 à 10h 30mn au Tribunal de Commerce de Mutsamudu** aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

Maître CASTELLANI Ben Amir



La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127